

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) DU GRAND EST

THEME	SOUS-THEME	OBJECTIFS	COMPATIBILITE
La prévention des déchets	Production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	Réduire la production des déchets ménagers et assimilés de : · 10 % en 2020 par rapport à 2010 · 7% en 2025 par rapport à 2015 · 10 % en 2031 par rapport à 2015	NON CONCERNE
	Déchet d'activité économique	Réduction des déchets d'activité par unité de valeur produite : -7% en 2025 par rapport au tendanciel -11% par rapport au tendanciel	NON CONCERNE
	Déchets du BTP	-15% de déchets par rapport à 2015	CONFORME Le projet s'inscrit à valoriser les déchets du BTP (poteaux béton) en les broyant pour en faire des matériaux réutilisables
	Déchets dangereux	Pas d'objectif réglementaire sur des déchets dangereux Stabilisation des déchets dangereux au niveau de 2015 même si globalement, les objectifs d'amélioration de la captation de certains flux conduisent à une augmentation du gisement pris en charge par les filières et la nocivité des déchets via l'utilisation de produits moins dangereux	CONFORME Les poteaux bois dangereux transiteront vers des plateformes de valorisations énergétiques habilitées
	Biodéchets	Réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 2025 72 000 T de biodéchets gérés via du compostage de proximité	NON CONCERNE
La valorisation des déchets	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et Déchets d'activité Economique (DAE)	Valorisation de 55% des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 50% de valorisation des DMA entre 2025 et 2031 70% de valorisation des DAE entre 2025 et 2031	NON CONCERNE
	Biodéchets	Tri à la source des biodéchets, avec 15% des OMr dès 2024	NON CONCERNE
	Déchets non dangereux non inertes	Les objectifs et actions définis par le Plan permettent d'orienter vers la valorisation matière et organique 66% des déchets non dangereux non inertes en 2025. Cela répond à l'objectif réglementaire de la loi de transition énergétique qui fixe un objectif de 65% en 2020.	NON CONCERNE
	Déchets du BTP	78% de valorisation en 2025, 79% en 2031	CONFORME Le projet s'inscrit à valoriser les déchets du BTP (poteaux béton) en les broyant pour en faire des matériaux réutilisables
Le traitement des déchets	Capacités annuelles des DNDNI d'élimination par stockage	Réduction de 49% en 2020 par rapport à la quantité admise en 2011, et de 50% entre 2025 et 2031	NON CONCERNE
	Capacités annuelles d'élimination par incinération sans valorisation énergétique des DNDNI	Réduction de 49% en 2020, de 94% en 2025 et de 100% en 2031	NON CONCERNE
	Déchets amiantés et VHU	Maillage adéquat du territoire	NON CONCERNE

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
AXE 1 : Accompagner le changement des comportements				NON CONERNE
AXE 2 : Réduire et détourner les biodéchets	Lutter contre le gaspillage alimentaire avec une diminution de 81 000 T d'ici 2025		- Sensibiliser les particuliers sur leurs pratiques au quotidien - Accompagner la restauration collective - Encourager la réduction des pertes et gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne (producteur, transformateur, distributeur, restauration, consommateur)	NON CONCERNE
	Eviter la production de déchets verts en repensant leur production et leur usage, avec pour objectif 72 000 T de biodéchets gérés via du compostage de proximité en 2023, et une diminution de 15% des OMr grâce au tri à la source des déchets		- Encourager la réalisation de diagnostics territoriaux - Proposer une solution adaptée à chaque usager et à chaque territoire (gestion de proximité avec traitement in situ, collectes séparées...) - Développer un maillage de sites de compostage de proximité et d'installations de valorisation agréées - Accompagner la construction d'une filière transversale et multi acteurs - Sensibiliser les usagers et communiquer - Intégrer les biodéchets dans un nouveau schéma d'organisation - Mettre en place des collectes régulières et mutualisées sur certains secteurs - Accompagner la gestion individuelle ou collective des biodéchets	
AXE 3 : Limiter la production de déchets du BTP	Améliorer la connaissance de la gestion des déchets du BTP et la traçabilité		- Poursuivre la mise en œuvre d'un observatoire des déchets du BTP - Poursuivre le suivi des quantités reçues et des capacités des installations : - Suivi des quantités reçues et des capacités des installations - Suivi des quantités reçues en ISDI et de leurs capacités - Suivi des quantités recyclées en plateformes dédiées au recyclage	NON CONCERNE
	Favoriser la prévention des déchets inertes issus des chantiers du BTP	Développer l'exemplarité de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les chantiers	- Sensibiliser la maîtrise d'ouvrage à la réduction des déchets et à l'intégration des prescriptions de « gestion des déchets » dans les consultations (critères environnementaux/allotissement/ouverture aux variantes/traçabilité des déchets - Donner les outils nécessaires à la maîtrise d'ouvrage/d'œuvre pour lever les freins à l'utilisation de matériaux issus du réemploi (guides techniques CEREMA/CSTB/BRGM)	NON CONCERNE
		Développer le réemploi des déchets de chantiers	- Développer les diagnostics « ressources » permettant d'identifier les matériaux présents sur les chantiers, en amont de la consultation des entreprises de travaux - Encadrer les pratiques de réemploi des matériaux de la construction provenant de chantiers (accompagnement dans les attestations techniques, notamment vis-à-vis de leurs performances, assurabilité des produits et constructions) - Développer et promouvoir un réseau de recycleries des matériaux issus de chantiers - Communiquer sur les plateformes numériques permettant de mettre en face l'offre et la demande en matériaux - Développer les démarches territoriales de réemploi des matériaux - S'appuyer sur les structures régionales de la Construction pour communiquer sur les retours d'expériences et transmettre les enseignements	CONFORME : Le projet s'attache au recyclage de poteaux béton en vue de leur réutilisation sur chantier

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
		Privilégier les matériaux éco-conçus	- Mener des projets innovants dans le choix des matériaux dès la conception dans les chantiers TP et les chantiers bâtiment, en capitalisant sur la démarche BAZED. - Recenser les déchets posant des problèmes en termes de valorisation. - Poursuivre les sensibilisations auprès des artisans et particuliers à la prévention des déchets (réduction de la nocivité dans les peintures, techniques de réduction de déchets comme le calepinage). - Promouvoir l'éco-construction en s'appuyant sur les associations et fédérations présentes au niveau régional. - Agir auprès des producteurs / fournisseurs pour l'optimisation/la reprise des emballages et/ou des invendus (exprimé en GT de novembre).	NON CONCERNE
		Anticiper pour étudier l'allongement de la durée de vie de l'usage de l'infrastructure	Donner les outils (guides techniques CEREMA/CSTB/IDRRIM/outils numériques...) nécessaires à la maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre pour entretenir son patrimoine (routes et bâtiments)	NON CONCERNE
	Améliorer la compétitivité des filières de valorisation par rapport au stockage	Favoriser la demande en matériaux minéraux secondaires en privilégiant leur utilisation par rapport aux matériaux neufs (marchés publics)	- Poursuivre la mise en œuvre de guides techniques à l'utilisation des matériaux alternatifs dans la construction : - Acceptabilité de matériaux alternatifs en technique routière : note de synthèse de l'IDRRIM, - Poursuivre les projets R&D innovants sur l'utilisation des matériaux recyclés dans la construction et diffuser l'information : - des exemples de projets R&D à poursuivre ou en cours ayant pour but de lever les freins : - projet ECOMATERRE qui vise la construction d'habitations et immeubles (R+3, R+2, 2 maisons individuelles) à Rennes Métropole en 2019-2020, avec des matériaux porteurs, biosourcés en terre, piloté par l'Institut d'Aménagement d'Urbanisme de Rennes, en partenariat avec l'association Accroterre et le pôle Gouvernance de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB), - projet « GT Acceptabilité » Feuille de route pour la rédaction du guide sur l'acceptabilité environnementale et sanitaire de matériaux alternatifs en construction - CEREMA, ADEME, BRGM, CSTB, DGALN, DGPR, Eco-BTP, INERIS et Provadense, - projet OVALEC – Outils pour VALoriser les actions de transition vers une Economie Circulaire dans la construction - focus sur les flux matériaux / déchets de bâtiment - CSTB, BRGM, Bouygues Construction, Association HQE (ADEME), - projet ANR ECOREB et Projet Recybéton qui visent à réutiliser l'intégralité des matériaux issus des bétons déconstruits, y compris la fraction fine, dans de nouveaux bétons et de recycler les matériaux issus de la déconstruction des bétons comme matière première pour la production de ciments, autrement dit comme liants hydrauliques, notamment pour produire le clinker ou comme ajout dans de nouveaux ciments. Le projet ANR ECOREB a pour objectif de développer des outils nouveaux, en se basant sur l'existant pour les bétons traditionnels, - poursuivre les certifications Qualirecycle BTP des plateformes de tri, recyclage développées par le SRBTP-FFB en 2014, visant à faire reconnaître le savoir-faire des recycleurs du BTP et à garantir la mise en place d'une démarche qualité.	CONFORME : Le projet s'attache au recyclage de poteaux béton en vue de leur réutilisation sur chantier

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
		Améliorer le tri sur chantier et impliquer l'ensemble des acteurs du projet	- Sensibiliser la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à la mise en œuvre du tri des déchets sur le chantier en prenant mieux en compte ce critère dans les appels d'offres, en s'appuyant sur la démarche Démoclès 1 et 2 qui vise à lever les freins au tri des déchets sur chantier et à mettre en place des outils/procédures pour développer les bonnes pratiques sur les chantiers, - Poursuivre la sensibilisation des artisans à la gestion des déchets par la CAPEB et la FFB, - Sensibiliser les ménages à la gestion des déchets de leurs propres chantiers par les collectivités, - S'appuyer sur les guides existants et développer les outils d'aide à la gestion des déchets : - Note d'information sur la gestion des déchets de la route – CEREMA, - Guide de valorisation hors sites des terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement – DGPR, - Acceptabilité environnementale des matériaux alternatifs en technique routière – IDDRIM, - Responsabilités des maîtres d'ouvrage et dispositions à prendre lors d'opérations de fraisage, de démolition, de recyclage ou de réutilisation d'enrobés bitumineux – IDDRIM, - Accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire en vue de développer leurs services et activités de démantèlement et tri sur chantier pour permettre le réemploi et le tri des matériaux. Exemple de structures en Grand-Est ayant développé une activité à partir des déchets de chantiers.	NON CONCERNE
		Accompagner les filières à la mise en œuvre d'un réseau d'installations prévu dans le Plan	- Intégrer les besoins de création de nouvelles installations dans les documents d'urbanisme (PLUi/Scot), - Prévoir et réserver des espaces disponibles pour le stockage temporaire de matériaux inertes (sur chantier / sur plateforme) afin de favoriser leur réemploi/réutilisation, - Poursuivre le recensement des installations, notamment les plateformes de transit, tri et recyclage, carrières autorisées à remblayer et ISDI ayant un arrêté préfectoral, - Faire connaître et / ou développer les outils numériques recensant les solutions / filières de traitement de proximité des déchets inertes (exemple de MATERRIO et du site internet déchets de chantiers de la FFB), - Poursuivre les certifications Qualirecycle BTP des plateformes de tri, recyclage développées par le SRBTP-FFB en 2014, visant à faire reconnaître le savoir-faire des recycleurs du BTP et à garantir la mise en place d'une démarche qualité.	CONFORME : Le projet de plateforme reçoit les poteaux béton en vue de les broyer pour les recycler sur chantier
	Lutter contre les pratiques non conformes et les sites illégaux		- Sensibiliser les Maires/les collectivités/ les entreprises de TP sur leurs prérogatives, - Réaliser des opérations DREAL/DDT/collectivités contre les dépôts illégaux, - Accompagner les exploitants à l'ouverture de nouvelles installations (Guide en cours d'actualisation par le CEREMA), - Garantir la traçabilité des matériaux utilisés dans le cadre des aménagements sur d'autres chantiers (Outil existant le logiciel de traçabilité des déchets élaboré par le SNED-FFB - Syndicat National des Entreprises de Démolition - IVESTIGO), - Inciter la réalisation d'études (schémas de gestion des déchets inertes) et actions territoriales à l'échelle des collectivités afin de s'assurer de la présence suffisante de capacités pour traiter les déchets inertes, notamment de plateformes de transit, tri, - S'appuyer sur l'exemplarité de la commande publique pour y intégrer des clauses concernant la gestion et la traçabilité des déchets.	NON CONCERNE
AXE 4 : Accompagner les entreprises dans la réduction de la production de leurs déchets	Atteindre une diminution de 500 000 T de DAE en 2031		- Capitalisation et valorisation des retours d'expérience (actions, bilans) - Communication auprès des entreprises sur les possibilités de reprise - Accompagnement des acteurs économiques permettant d'identifier les possibilités de diminution de leurs différentes consommations et de leur production de déchets (diffusion des annuaires recensant les acteurs locaux du réemploi, déploiement de Gourmet bag dans les restaurants/traiteurs...)	NON CONCERNE

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
AXE 5 : Réduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux		Développer la prévention des déchets dangereux en limitant l'utilisation de matériaux ou produits dangereux, en favorisant l'innovation, en sensibilisant les producteurs au risque liés à ces déchets	Actions à développer pour améliorer l'information et la sensibilisation des particuliers, par les producteurs, distributeurs, communes, associations, réseaux, Eco-DDs : - Sensibiliser sur la nocivité des déchets pour éviter l'achat « réflexe » (changer ses habitudes). Les informations inscrites sur les produits, pictogrammes de danger notamment, ne sont pas toujours lisibles pour le grand public. Pourtant, elles doivent permettre d'accompagner les consommateurs dès l'achat et dans son geste de tri ; - Encourager à utiliser des produits moins nocifs et le recours au jardinage naturel ou l'insertion de critères écoresponsables dans la commande publique par exemple; - Inciter à acheter uniquement les quantités dont on a besoin Actions à développer pour les professionnels et administrations, par les chambres consulaires, agences de l'eau, syndicats, fédérations de métiers etc... : - Développer l'information, sensibiliser et former sur les alternatives aux produits dangereux et les bonnes pratiques pour la gestion de ces déchets, notamment en intégrant la prévention dans les formations scolaires et par exemple au sein des lycées ou en développant la formation des gardiens de déchèteries, en sensibilisant aux risques liés à l'utilisation, au conditionnement ou au transport; - Développer le recours aux audits des petites entreprises et des administrations pour améliorer le tri et la prévention des déchets dangereux ; - Encourager les le recours aux critères écoresponsables dans la commande publique et privée (produits labellisés, innovation pour une meilleure conception et valorisation des déchets, limitation et sécurisation des transports etc) ; - Mettre en valeur les acteurs économiques dont les actions éco-exemplaires de la Région qui mettent en place des alternatives à l'utilisation de produits dangereux, via l'innovation (écoconception, nouveaux procédés de valorisation) et via une gestion efficace des déchets dangereux au sein de leur structure (bonnes pratiques, écologie industrielle et territoriale, commande publique et privée etc.).□	NON CONCERNE
		Planification du maillage du territoire en installations de collecte des déchets amiantés	- Massifier les gisements d'amiante, voire de spécialiser quelques déchèteries avec un objectif potentiel de 3 déchèteries par département pour la collecte de l'amiante mais comprenant une contribution financière des collectivités bénéficiant du service, avec une réflexion sur des périodes de l'année ou des horaires d'ouverture possibles selon les territoires - Réfléchir au moyen d'homogénéiser les conditions d'accès en déchèterie - Renforcer les actions de bonnes pratiques auprès des collectivités, des professionnels et des ménages - Préserver les capacités de stockage de l'amiante de la Région et d'améliorer	NON CONCERNE
		Planification des installations de traitement agréées en adéquation avec le gisement du territoire pour ce qui concerne les VHU	- Sensibiliser sur les conditions d'élimination des VHU - Améliorer l'information sur la localisation des exutoires agréés : informer les détenteurs de véhicules sur la localisation des CVHU agréés - Travailler avec les réseaux de centres agréés de démantèlement des VHU, de manière à développer le réseau de VHU et ainsi disposer d'un maillage homogène sur la région (couverture des zones rurales) - Améliorer le suivi des tonnages	NON CONCERNE
		Améliorer la connaissance des productions et destinations de déchets dangereux	Mise en place d'un observatoire régional visant à l'amélioration de la connaissance des déchets dangereux diffus et notamment des productions de déchets de de leur devenir	NON CONCERNE

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
		Agir pour une réduction à la source des déchets dangereux	• développer les démarches d'éco-conception, • substituer les produits dangereux en cohérence avec REACH au sein des entreprises, • réduire la toxicité des déchets dangereux (R&D), notamment en : ○ améliorant les process industriels (gros producteur industriels), notamment via : – l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles économiquement et techniquement réalistes. En effet, le développement d'un projet doit respecter des règles pour augmenter les chances d'aboutir à des succès économiques et techniques : choix de procédés suffisamment rustiques et robustes, prise en compte suffisantes des contraintes réglementaires, étude approfondie de l'économie du projet – le soutien de développement de nouvelles technologies internes et externes de prétraitement ou valorisation. La qualité des matières valorisées issues des déchets doit être exemplaire (étape de décontamination préalable nécessaire à toute volonté de développement d'économie circulaire), ○ améliorant les process de production des PME/PMI/TPE, notamment en : – identifiant les professions susceptibles de mettre en œuvre les technologies propres, – promouvant les produits de substitution surtout dans certains secteurs (ex: nettoyage spécialisé...), – identifiant les vecteurs et relais d'informations. • développer les synergies entre entreprises notamment en : ○ veillant à aborder la problématique DD dans les projets d'Ecologie Industrielle Territoriale, ○ développant l'assistance à la conduite de projets vertueux (exemple : accompagner les porteurs de projets via la mise en place d'une cellule multi-partenariale pour l'analyse des différents projets recensement des différents dispositifs financiers et analyse de leur cohérence). • recourir aux critères écoresponsables dans la commande publique et privée (produits labellisés, innovation pour une meilleure conception et valorisation des déchets, limitation et sécurisation des transports etc), • diffuser les bonnes pratiques d'achat et de commande.	NON CONCERNE

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS		ACTIONS	COMPATIBILITE
		Améliorer le tri des déchets dangereux et en particulier des déchets diffus	• Encourager la réalisation de diagnostics sur la gestion des déchets dangereux au sein des entreprises en intégrant notamment la prévention des pollutions diffuses, la prévention de la production des DD, l'aide à la mise en œuvre des investissements, • Soutenir à la diffusion de bonnes pratiques, notamment en : ○ diffusant l'information sur les dispositifs, pratiques, technologies disponibles (localisation des déchèteries professionnelles, des déchèteries acceptant les professionnels, faciliter l'accès des entreprises à l'information des MTD et technologies propre etc.), ○ encourageant les dispositifs de "reprise fournisseur", ○ valorisant les opérations collectives portées par les corporations et les entreprises exemplaires, ○ identifiant les plateformes de veille réglementaire. • Poursuivre l'information et la sensibilisation des ménages également via le public scolaire (dangerosité des produits, aux incidences d'un non-tri, aux impacts d'une élimination non conforme, aux substitutions possibles de produits générant des déchets dangereux), • Encourager la communication sur les moyens et lieux de collecte afin de toucher le maximum d'habitants (plus de proximité) : retour fournisseur, déchèterie ou autres solutions innovantes, • Former des agents en déchèterie pour la collecte des déchets dangereux • Mettre en réseau les acteurs afin qu'EPCI de collecte, organisations professionnelles, professionnels des déchets dangereux se connaissent, • Développer la sensibilisation concernant les DD diffus des établissements d'enseignement et des collectivités auprès des agents et des élus, des gestionnaires des établissements, des correspondants hygiène et sécurité et des enseignants : sur la nature et l'impact des déchets dangereux (sensibilisation aux risques liés à l'utilisation, au conditionnement et au transport),sur les achats éco-responsables, • Développer une opération collective sectorielle régionale au niveau des lycées : marché public de collecte pour l'ensemble des lycées de la région, • Promouvoir le développement d'audits "déchets" au sein des administrations et des établissements d'enseignement. • Soutenir les nouvelles filières de valorisation des terres polluées et d'améliorer l'état de la connaissance de la production de ces dernières, • Favoriser le développement de la reprise des déchets dangereux des ménages en déchèteries afin d'améliorer le dispositif EcoDDS (simplification maximale du tri en déchèterie, gestion des enlèvements), • Réfléchir à une solution pour la reprise des DASRI en provenance de matériels vendus sur internet afin que les vendeurs prévoient l'envoi de boîte à aiguille en parallèle de la vente, • Promouvoir le développement de la collecte DASRI Diffus en soutien à DASTRI, • Améliorer la connaissance sur les tendances de la santé pour les DASRI complexes afin de véhiculer les bons messages aux usagers, • Relayer les demandes d'UFC que choisir en matière de DEEE • Préserver les capacités existantes en termes d'installations et de favoriser le déploiement des filières de valorisation dans le domaine des déchets dangereux (hiérarchie des modes de traitement à privilégier : prévention, réemploi, recyclage, autre valorisation (dont énergétique), élimination).	CONFORME : Le projet prévoit le transit de poteaux de bois dangereux en vue de leur recyclage par un prestataire spécialisé

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	ACTIONS	COMPATIBILITE
AXE 6 : Renforcer la complémentarité ressourceries et déchèteries	Travailler en amont avec les fabricants et faire connaître les acteurs et opérateurs du réemploi et de la réparation	• Inciter les fabricants locaux à anticiper la fin de vie des produits dès l'étape de conception (lutte contre l'obsolescence programmée, écoconception pour réduire les emballages, favoriser le réemploi, le recyclage...) • Mettre à jour régulièrement le recensement des acteurs du réemploi et de la réparation • Inciter les éco-organismes à développer des partenariats avec les filières locales, les recycleries et les structures de l'ESS • Réflexion autour de la place du réemploi dans les déchèteries, fonctionnement en réseau de certaines déchèteries • Coordonner la création de ressourceries/recycleries • Développer de nouveaux services de collecte notamment auprès des entreprises • Développer des schémas régionaux de formations qualifiantes pour les filières du réemploi, tri et du recyclage des déchets	NON CONCERNE
AXE 7 : Réduire les déchets d'activités économiques et assimilés	Faire porter les efforts de prévention, déployés jusqu'à présent via les PLP, sur les producteurs de déchets assimilés	• Développer un réseau de déchetteries professionnelles • Travailler en transversalité au sein des collectivités afin que les services « développement économique » et le service prévention porte un message commun efficace auprès des entreprises ; • Monter des programmes d'animations multi-thématiques et partenariaux à l'échelle des territoires (à l'image des collectivités accompagnées actuellement par l'ADEME dans le cadre de CODEC) ; • Revoir la tarification des déchets assimilés via une redevance spéciale ; • Communiquer vers la cible « entreprises » sur les nouvelles filières notamment ; • Travailler dans l'objectif de l'économie circulaire et dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale	NON CONCERNE